



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique energetique

Question écrite n° 405

Texte de la question

M Patrick Ollier interroge M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la politique qu'il envisage de conduire dans le domaine de l'énergie, et en particulier de l'énergie électrique. Il apparaît en effet que les capacités de production d'électricité ne seraient qu'en partie utilisées en France dans les années à venir si la consommation continuait à augmenter faiblement, comme le montrent de récentes études. Or, notre pays s'est doté, en prenant les mesures nécessaires lorsque la crise de l'énergie a éclaté, d'un parc électro-nucléaire qui lui assure, outre son indépendance énergétique une sécurité d'approvisionnement. Il reste que la surcapacité de production porterait sur cinq à dix tranches nucléaires d'ici à l'horizon 1990-1995. Dans ces conditions, n'est-il pas opportun de rechercher, dès à présent, les moyens de mieux utiliser l'énergie électrique ainsi disponible ? En particulier, n'est-il pas souhaitable de lever certains obstacles administratifs et financiers, qui empêchent aujourd'hui une augmentation plus forte des ventes d'électricité ?

Texte de la réponse

Reponse. - L'excédent envisagé pour 1990-1995 de la capacité de production française d'électricité a plusieurs causes : 1o surestimation des prévisions de consommation ; 2o prévisions de prix des combustibles fossiles supérieures aux données actuelles et aux estimations pour les années à venir ; 3o meilleure disponibilité des centrales nucléaires. Pour ces raisons, le Gouvernement a donné mission à EDF de mener une politique active de substitution de l'électricité aux énergies importées, en priorité dans l'industrie, et d'accroître les exportations d'électricité. Ces orientations ont été reprises dans le contrat de plan signé en octobre 1984 par les pouvoirs publics et EDF pour la période 1984-1988. La priorité donnée aux placements dans l'industrie et aux exportations s'explique par les caractéristiques des consommations de ces secteurs, qui sont réparties régulièrement sur l'année et contribuent de ce fait à valoriser le parc nucléaire. Les placements supplémentaires dans le secteur industriel entre 1983 et 1987 ont représenté plus de 21 milliards de kWh et le solde exportateur est passé de 3,8 milliards de kWh en 1982 à 29,8 milliards de kWh en 1987. En complément des placements dans les secteurs industriels traditionnellement gros consommateurs (Eurodif, aluminium, chlore, etc), ou dans les usages captifs de l'électricité, les pouvoirs publics ont souhaité le développement de techniques innovantes et performantes d'utilisation de l'électricité dans les procédés industriels. EDF s'attaque aujourd'hui à des marchés de plus petite taille, mais en expansion, avec des produits spécifiques ou innovants ; l'avenir commercial de l'électricité devrait ainsi être assuré en grande partie grâce au développement de techniques innovantes de séchage et de cuisson (rayonnement infrarouge, micro-ondes, etc), de concentration (techniques membranaires), à la maîtrise des traitements à haute température (torches à plasma), ou au perfectionnement de techniques existantes (congélation). Pour ce faire, EDF travaille sur ces techniques en liaison avec constructeurs et industriels. S'agissant des ventes à l'étranger, les discussions engagées à Bruxelles sur le thème du grand marché intérieur de l'énergie, prévu par l'acte européen pour la fin de 1992, devraient permettre de progresser dans la voie d'une plus grande libéralisation des échanges. Ce marché devrait permettre de mieux valoriser une production électrique compétitive.

Données clés

Auteur : [M. Ollier Patrick](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 405

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2170